

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°34 Arrêté portant prélèvement sur la caisse de réserve.

n°34

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 27 mai 1930 portant approbation du budget de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1930

Vu le crédit de 4.760.000 francs inscrit au chapitre XVII « Dépenses extraordinaires » du budget de l'exercice 1930

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 août 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un prélèvement de la Somme de cent cinquante mille francs (190.000 fr.) sera effectué sur les fonds disponibles de la caisse de réserve pour être affecté au

chapitre XVII « Dépenses extraordinaires », du budget de l'exercice 1930. Art. 2 —| Le chef des bureaux du secrétariat général et le trésorier-pareur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac